

Image not found or type unknown



## Facturation d'un redressement fiscal

Par **oxo**, le **05/03/2015** à **17:04**

Bonjour,

Notre état des comptes 2014 comporte un redressement fiscal sur le poste de la gardienne, après demande auprès du syndic, ce dernier nous informe que les avantages en nature n'ont pas été déclarés au fisc, mais que dans leur contrat de syndic, cela est facturable à la copropriété, je pense que c'est une erreur de gestion de leur part et que leur assurance devrait régler la facture (840 £), merci de vos éclaircissements sur ce sujet

oxo